

## LE COMMERCE DE GROS ET LES PHARMACIENS.

Nous avons vu le commerce d'épicerie de gros qui est toujours ferme dans sa décision d'appuyer les revendications des épiciers de détail contre l'oppression des pharmaciens.

Mais le commerce de gros exprime l'espoir que, cette année, les épiciers de détail, représentés par l'Association des Epiciers, se rendront en grand nombre à Québec, qu'ils ne négligeront rien, et feront toute la cabale nécessaire pour assurer la passation du bill qui doit les affranchir du joug des pharmaciens.

L'an dernier, on a fait quelques efforts, mais pas assez, pour faire triompher la cause des épiciers. Les pharmaciens ont fait preuve de plus de persévérance ; ils ont en grand nombre fait un siège en règle des membres des deux législatures : le résultat, tous les épiciers le connaissent, les pharmaciens ont réussi..... à gagner du temps.

Le commerce de gros espère et désire que, cette année, les épiciers qui ont la meilleure des causes en mains, fassent un effort sérieux pour la faire triompher à Québec. Il est prêt à seconder le mouvement, convaincu que les intrigues des pharmaciens intéressés ne sauraient prévaloir contre les légitimes revendications de la corporation des épiciers.

### Composition ignifuge

Pour les papiers, les tissus légers, etc.

On prend 1000 parties d'eau, et l'on y fait dissoudre (tous produits qui se trouvent facilement dans le commerce), 80 parties de sulfate d'ammoniaque, 25 de carbonate d'ammoniaque, 30 d'acide borique, 20 de borax et enfin 2 à 4 d'amidon, qu'on peut remplacer par de la dextrine.

## LES PHARMACIENS DEVANT L'OPINION PUBLIQUE

Ce que nous avons prédit à messieurs les pharmaciens arrive déjà : les poursuites vexatoires qu'ils ont intentées dernièrement à M. Livernois, et à d'autres marchands de Québec, pour vente de produits qui ne sont nullement des poisons, a soulevé l'indignation du public. Leur odieux monopole touche à sa fin. Il est certain qu'à sa prochaine session la législature de Québec sera saisie d'un projet de loi pour amender l'acte de pharmacie de manière à enlever aux pharmaciens les privilèges exorbitants que la loi actuelle *paraît* leur accorder.

Nous disons *paraît* leur accorder ; car, quoi qu'on puisse penser du texte de la loi, il est certain que le législateur n'a pas voulu créer, en faveur des pharmaciens, un monopole que l'intérêt public ne justifie en aucune façon.

Cette année, il faut l'espérer, messieurs les pharmaciens ne réussiront pas à embrouiller les cartes, comme l'année dernière.

On s'en souvient, à la dernière session, il y a eu tentative de briser le monopole. Mais la bataille avait été mal engagée, et les monopoleurs sont parvenus, en soulevant un nuage de poussière, à se retirer indemnes de la mêlée. Il faut s'y prendre autrement, cette année.

D'abord, le gouvernement ne doit pas rester neutre. Il s'agit de faire prévaloir l'intérêt public sur l'intérêt privé, de faire triompher la liberté du commerce. L'influence du cabinet doit être du côté de la liberté et de l'intérêt public.

Ensuite, il faut s'y prendre de bonne heure, afin que les intrigues ne parviennent pas à faire traîner l'étude du bill jusqu'à la fin de la session. Il faut que, dès l'ouverture de la session, les partisans du